



Resiliation abusive assurance auto

Par **sisou**, le **16/03/2008** à **14:01**

bonjour a tous il ya 25 mois j'ai été controlé avec une alcoolémie positive lors d' un controle , j ai eu dix mois de suspension du permis et deux mois après je me suis fait reprendre sans permis avec de l'alcool . j ai eu 15 mois de retrait avec annulation donc j' ai mis un véhicule en assurance parking avec l'accord de mon assurance en attendant l' obtention d un nouveau permis puis reprendre celle ci . j ai passé les tests psychotechniques visite médicale accepte pour deux ans avec prises de sang j' ai eu le code et la conduite du premier coup car tres motivé et abstinant depuis 2 ans . très content du résultat on file a l'assurance et la désseption total il me dit qu 'il ne peut pas me reprendre et en plus il radies de suite l 'autre vehicule pourquoi ne pas l 'avoir dit de suite pour pouvoir faire des démarches avant? car jamais aucun sinistre et 50 % de bonnus sur les deux vehicules .resilier comme des malpropres!!! et pourquoi radier ma femme alors qu'elle n'a jamais eu aucun problème ? nous étions chez eux depuis au moins 8 ans. nous avons l'habitation, la gav, les scolaires pour nos 3 enfants encors chez eux, peut-on les résilier maintenant , y a t-il un article spécifique à notre cas pour pouvoir résilier sans attendre les anniversaires de celles-ci? après tant d'efforts pour rentrer dans le droit chemin c'est la déception totale. Combien de fois vais-je être juger? j'ai fait ma peine et je suis cline à ce jour

Par **jeetendra**, le **18/03/2008** à **13:24**

bonjours, si les autres contrats sont chez le même assureur qui a résilié votre assurance automobile vous avez le droit de resilier à votre tour les autres contrats d'assurance par courrier recommandé avec accusé de reception, cordialement